

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 15 février deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

<u>Date de convocation,</u> 9 février 2024	<u>Étaient présents :</u> M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Paul GONCALVES, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Brigitte MALOT, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.
<u>Date de publication sur le site internet de la ville,</u> 20 février 2024	
<u>Nombre de conseillers En exercice</u> 29 <u>Présents</u> 16 <u>Votants</u> 23	<u>Procurations :</u> Mme Mireille BAUDRY à M. Christian CAPRON, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Sylvain HEMARD à M. Thierry DUPRAY, Mme Dominique LEPEME à M. Lionel DURAME, M. André RIC à M. Didier BOQUET, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à M. Dominique GALLIER, M. Alexandre VOIMENT à Mme Céline CIVES.

Excusés :
Mme Hélène AUBRY, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Christophe GIRARD, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-004	Convention Lum'Acte
-------------------	----------------------------

Le Programme CEE ACTEE 2, référencé PRO-INNO-52, est co-porté par la FNCCR et la SASU FNCCR. Le programme ACTEE 2, dans la continuité et l'amplification du programme ACTEE 1 vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

Dans la même logique qu'ACTEE 1, ACTEE 2 poursuivra les objectifs suivants :

- Favoriser le taux de passage à l'acte dans la réalisation des travaux de rénovation énergétique
- Encourager les mutualisations entre acteurs et collectivités
- Inciter les collectivités à déployer une logique d'actions sur le long terme
- Développer le réseau des économes de flux et des conseillers en financement.

Suite à la réponse à l'appel à projets du sous-programme LUM'ACTE lancé le 18 juillet 2022 à destination des parcs d'éclairage public des collectivités, le jury a décidé de sélectionner la candidature de la Commune de Rives-en-Seine pour la réalisation d'un audit du parc d'éclairage public des points lumineux situés sur la commune de Caudebec-en-Caux. (Saint Wandrille Rançon et Villequier étant gérées par le SDE).

Cet audit permettra de référencer l'ensemble des points lumineux sur une carte et de connaître l'état de vétusté de chaque ensemble (support-crosse-lanterne-lampe).

Le devis retenu par le programme LUM'ACTE s'élève à 12 810 euros HT et le montant global des fonds attribué est de 3 843 euros HT.

Une convention prévoit les modalités techniques et financières du partenariat.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention.
- De l'autoriser à signer la convention et toutes pièces liées à ce partenariat.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET